



POINT SUR L'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL

*COMITE PERMANENT SUR LE
DEMINAGE, L'EDUCATION AU
RISQUE ET LA TECHNOLOGIE*

Genève, 21 – 15 JUIN 2010

Situation de la Casamance au Sénégal et en Afrique

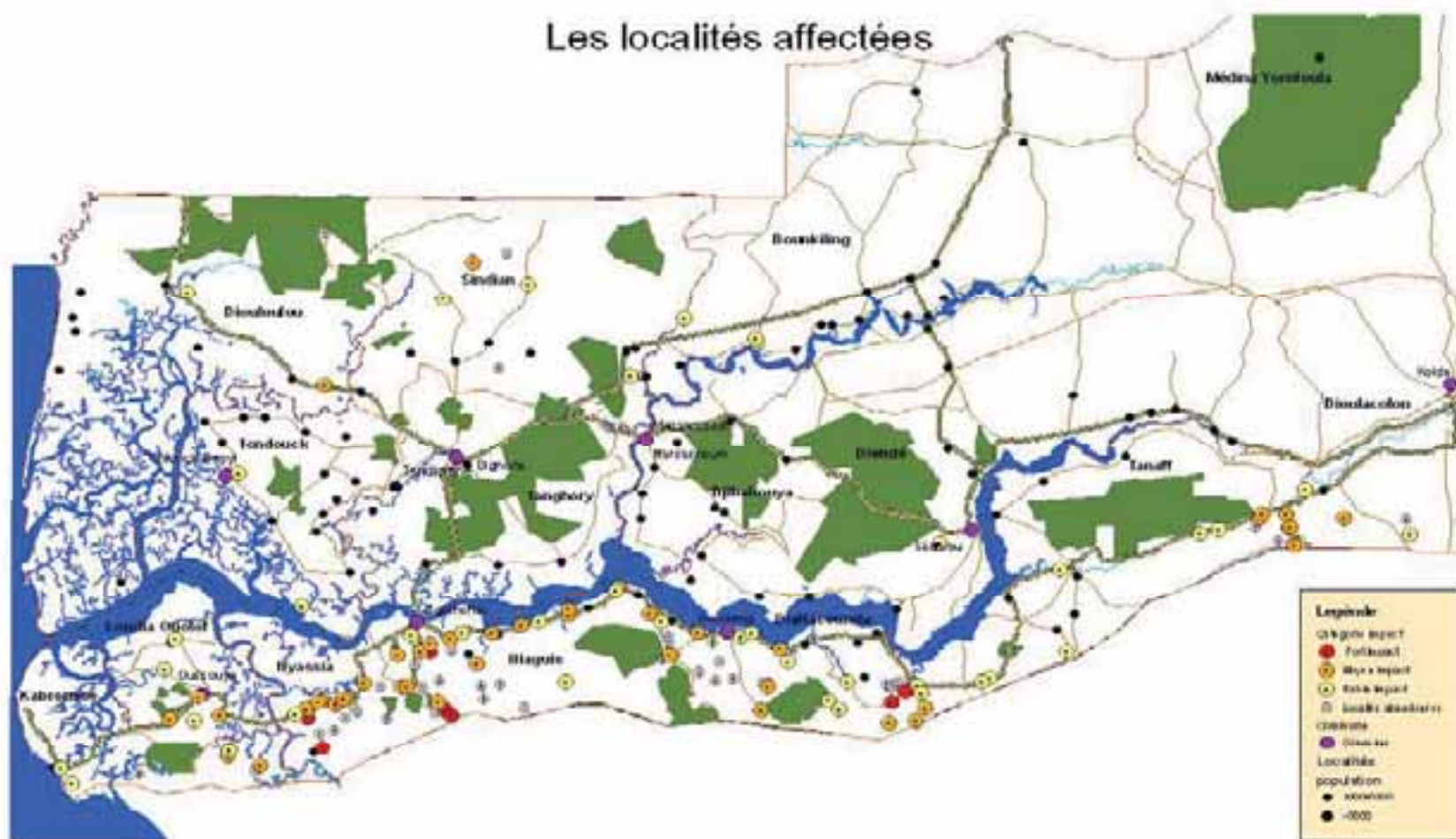
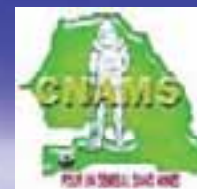


Situation de la région naturelle de la Casamance dans le Sénégal





LE SENEGAL ET L'ARTICLE 5



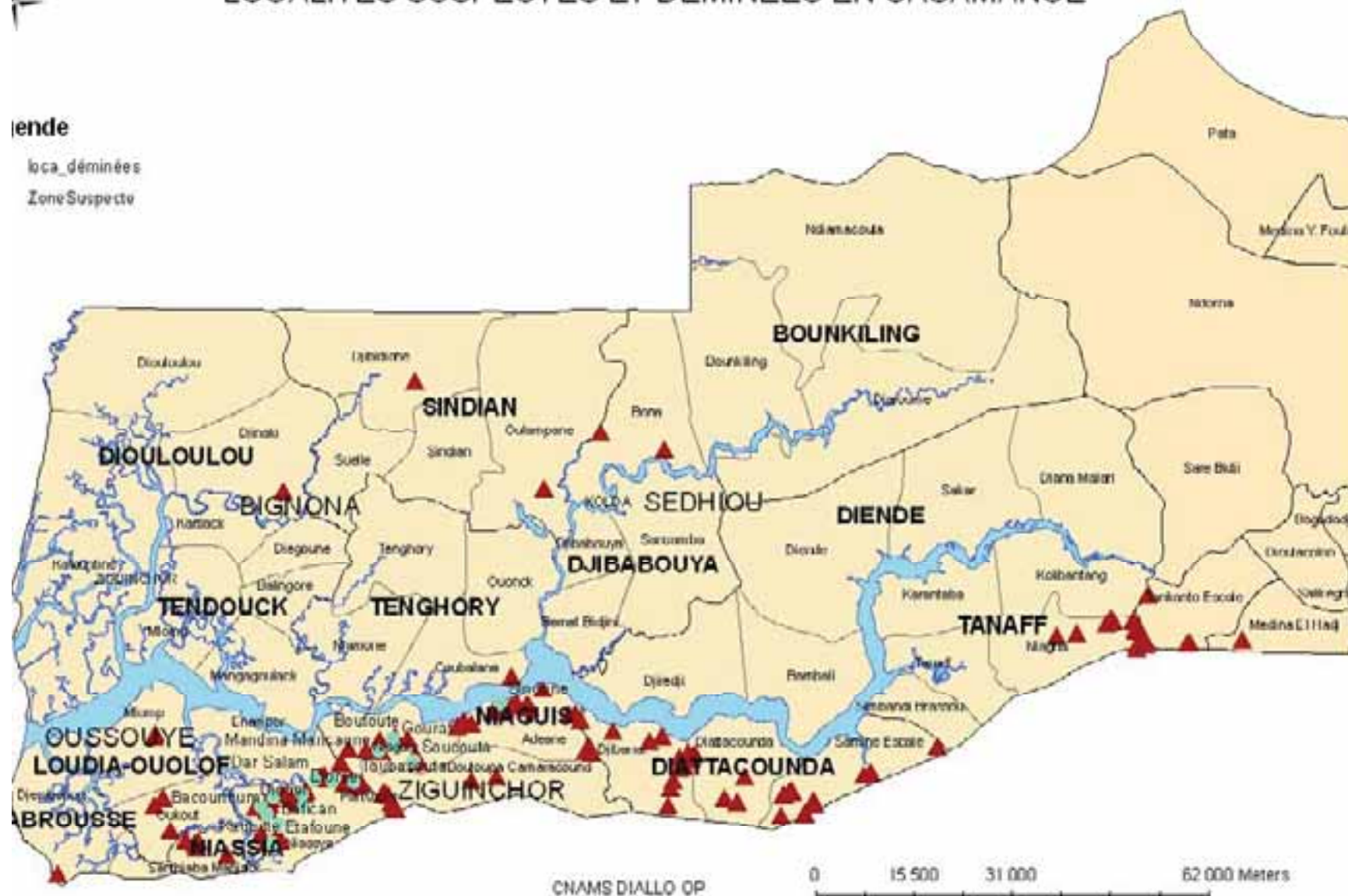
LOCALITES SUSPECTES ET DEMINEES EN CASAMANCE



Legende

loca. déminées

Zone Suspecte





REALISATIONS AU PLAN INSTITUTIONNEL



- Mise en place de Comités Régionaux de Coordination de l'action antimines à Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.
- Disponibilité des Normes Sénégalaises d'Action Antimines (NOSAM).
- Elaboration et mise en place d'un Dispositif de Suivi – Evaluation –Contrôle pour mesurer les performances du programme d'action antimines

LE SENEGAL ET L'ARTICLE 5

1 – LAND RELEASE PAR DES MOYENS NON TECHNIQUES

- Enquête générale dans 11 localités :
 - 08 proposées à l'annulation
 - 03 proposées à l'enquête technique
- Enquête générale sur la piste Djifanghor-Boulome où la suspicion est levée et à Gouraf où une enquête technique est en cours.



LE SENEGAL ET L'ARTICLE 5



2 - DEMINAGE

- Mise en œuvre d'un 2^{ème} projet de déminage dans l'arrondissement de NYASSIA, grâce à un financement franco-allemand
- Déminage des localités suivantes:
Bacounoume, Etafoune, Darsalam, Kaguitte
- Finalisation des chantiers de Kaguitte et poursuite des opérations dans les localités de Sindone et de Gouraf sur un financement américain.



BILAN DES DECOUVERTES



- 115 mines découvertes
- 18 REG

- **NOUVELLES SUPERFICIES
DEPOLLUEES: 34417m²**
- **SUPERFICIE TOTALE: 97668m²**



PLAIDOYER



- Journée internationale de sensibilisation et d'assistance à la lutte antimines le 04 avril 2010 célébrée avec la participation de tous les acteurs
- Réalisation d'un film sur ladite journée
- Emissions radiophoniques diffusées
- Organisation de séances de plaidoyer dans 07 communautés rurales avec l'appui de Geneva Call et des ONG locales



EDUCATION AU RISQUE



- 10 Séances de formation en *Landmine Safety Training* au profit des structures intervenant dans les localités suspectes
- Mise en œuvre du Plan d'action national pour l'Education au Risque :
 - 07 projets déroulés par les opérateurs locaux qui ont concerné 77 localités;
 - 01 projet conjoint exécuté par HI et ASVM sur financement de UNICEF et appui du CNAMS;
 - réalisation d'un CD musical de 08 titres sur l'Education au Risque.

SUPPORTS DE COMMUNICATION ELABORES

- 4 000 t-shirts
- 15 000 casquettes
- 21 000 cahiers d'écoliers
- 2 000 bassines et 2 000 seaux
- 23400 dépliants
- 100 calendriers et 120 agendas
- 1 000 CD
- 20 panneaux indicateurs de danger



PERSPECTIVES

NIVEAU INSTITUTIONNEL



- Renforcement du partenariat avec les structures intervenant dans le cadre du Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
- Elaboration de la Stratégie Nationale de mobilisation de ressources avec l'appui d'un consultant international
- Organisation de trois ateliers de renforcement des capacités



PERSPECTIVES ...



- Nouvelles enquêtes générales et Démarrage des opérations de déminage de grande envergure sur financement de l'Union Européenne
- Poursuite des opérations de land release par des moyens non techniques
- Recrutement d'un second opérateur
- Opérations d'assurance et de contrôle de qualité
- Validation du Plan d'Action de Déminage



PERSPECTIVES ...



- Poursuite des activités de plaidoyer impliquant GENEVA CALL et les ONG locales à travers différents canaux (Radio, Télé, Journaux, etc.)
- Mise en œuvre de nouveaux projets d'ERM dans 11 arrondissements et dans la Commune de Ziguinchor.



CONCLUSION



- Mise en place du dispositif institutionnel parachevée;
- Outils de planification, de coordination et de régulation élaborés;
- Moyens matériels et financiers mobilisés pour la période 2010 – 2011;

- Les actes posés par le Gouvernement et les différents acteurs de l'action antimines nous confortent dans l'idée qu'à l'échéance fixée, le sud du Sénégal sera totalement déminé;
- Toutefois des ressources financières additionnelles sont nécessaires pour permettre au Sénégal de respecter le délai qui lui est accordé.



JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION